

	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	08	27/04/2020
MANUEL DE PRELEVEMENT					
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

SERVICE D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES

Code Finess 760000166

Manuel de Prélèvements

	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	08	27/04/2020
MANUEL DE PRELEVEMENT					
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

SOMMAIRE

1) INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

2) PRESENTATION DU SERVICE

3) PRINCIPE DU MANUEL DE PRELEVEMENTS

4) ACTIVITES DE PRE-PRELEVEMENT : CONSTITUTION DE LA DEMANDE D'EXAMEN ET PREPARATION DU CONDITIONNEMENT

4.1 : Identification univoque du patient

4.2 : identification du prélèvement

4.3 : Identification du médecin prescripteur

4.4 : Informations cliniques utiles à l'analyse pré-analytique et à l'interprétation des résultats

4.5 : Liste des échantillons

4.6 : Examens urgents

4.7 : Délais des examens urgents

4.8 : Non conformités et consentements

5) TECHNIQUE DE PRELEVEMENT ET CONDITIONNEMENT

5.1 : Biopsies

5.2 : Pièces opératoires **et ganglions pour Protocole Hémato**

5.3 : Extemporaneés chirurgicaux

5.4 : Journée sein

5.5 : Cytologies

5.6 : Journée thyroïde

5.7 : Journée col endomètre

5.8 : Autopsies

6) CONDITIONS D'ACHEMINEMENT DES ECHANTILLONS

6.1 : Hygiène et sécurité

6.2 : Transport

6.3 : Horaires

7) ELIMINATION DES DECHETS- STOCKAGE DES ECHANTILLONS EXAMINES – ANALYSES COMPLEMENTAIRES

 CENTRE de Lutte Contre le Cancer HENRI BECQUEREL  NORMANDIE - ROUEN	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	08	27/04/2020
MANUEL DE PRELEVEMENT					
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

1) INFORMATIONS ADMINISTRATIVES :

Nom : Centre Henri Becquerel
Département de Biopathologie intégrée du Cancer
Service d'Anatomie et Cytologie Pathologiques

Adresse : Rue Edouard Adam : 2° étage
76038 ROUEN cedex

Horaires d'ouverture du service :

Du lundi au vendredi de 8H30 à 17H30 (astreinte technique jusqu'à 17h30 et médicale jusqu'à 18h00)

Téléphone : 02.32.08.25.00

Secrétariat : 02.32.08.22.12

FAX : 02.32.08.25.66

2) PRESENTATION DU SERVICE D'ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES

L'anatomie pathologique est une spécialité médicale.

Le service existe depuis l'ouverture du Centre et ses activités s'orientent selon plusieurs axes :

- il est chargé d'**analyser** les tissus, cellules et organes suite aux prélèvements et biopsies.
- il a un rôle important dans le **diagnostic** des tumeurs, au niveau de la bénignité ou de la malignité de la maladie, ainsi que dans la recherche en cancérologie.
- il aide ainsi à définir le **traitement** le plus adapté.

Il est composé des secteurs extemporanés, macroscopie, histologie, cytologie, immunohistochimie, hybridation in situ, biologie moléculaire, recherche et tumorothèque.

Le service centralise plusieurs types de prélèvements provenant des différents services du Centre à savoir :

- les biopsies, les pièces opératoires, les examens extemporanés
- les cytologies
- occasionnellement des autopsies
- les relectures internes

Ainsi que des prélèvements d'établissements extérieurs (CHU, laboratoires de ville...) :

- biopsies, prélèvements divers, avis
- réseau lymphome, réseau tissu mou et expertises...
- demande d'examen d'Anatomie Pathologique, ainsi que différents actes de Biologie Moléculaire

Voir listes des analyses réalisées dans le service et des examens sous traités et sous traitants : LI-LAB 003

Les délais de réponse des examens sont consultables sur le DD-ACP 016.

Catalogue des examens consultable sur LI-LAB 003 dans Ennov et sur le site web du CHB

La procédure de réclamation du département de Biopathologie est signée et applicable en cas de besoin : Procédure et traitement des non conformités : PG-LAB 018, § 6.2.

	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	08	27/04/2020
MANUEL DE PRELEVEMENT					
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

Un **CRB** commun au CHU de Rouen et au Centre Henri Becquerel a été mis en place en 2005. C'est une structure permettant le recueil et la conservation d'échantillons congelés de différents tissus tumoraux ou non. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Plan cancer 2003-2007 et 2009-2013.

Les prélèvements de tissus, provenant de biopsies ou de pièces opératoires, sont cryopréservés dans le service. Un consentement doit être signé par le patient.

Ces échantillons cryopréservés permettent la réalisation d'études complémentaires à l'activité d'anatomie pathologique, et ceci au bénéfice du patient. Ils permettent des investigations différées et constituent un outil pour la recherche biomédicale.

Les prélèvements concernés doivent impérativement être conditionnés dans des pots stériles et envoyés immédiatement au service pour cryopréservation.

Le personnel du département respecte une politique de confidentialité par rapport à tous les examens analysés dans les services.

« Le service s'est engagé dans une démarche volontaire d'amélioration continue de la qualité et certains de ses actes proposés sont accrédités.

Dans le cadre de l'accréditation COFRAC du Département de Biopathologie Intégrée du Cancer (n°8-1401 portées disponibles sur le site du COFRAC), des évaluateurs COFRAC peuvent être amenés à assister aux étapes pré-analytiques, analytiques et post-analytiques lors des visites d'extension ou de surveillance d'accréditation ».

3) PRINCIPE DU MANUEL DE PRELEVEMENT

Le manuel de prélèvement contient les instructions relatives à la manipulation des échantillons primaires (identification, demande, prélèvement, transport).

Ce document est mis à la disposition des clients du Service d'Anatomie pathologique (cliniciens, internes, externes...) dans le but de fournir les informations précises concernant le processus pré-analytique, de suivre ces dispositions pour obtenir des échantillons de qualité prélevés dans des conditions optimales. Ce manuel fait référence à des informations données aux utilisateurs des prestations du service sur les indications médicales et le choix approprié des méthodes disponibles.

4) ACTIVITES DE PRE-PRELEVEMENT : CONSTITUTION DE LA DEMANDE D'EXAMEN ET PREPARATION DU CONDITIONNEMENT

Selon le type d'examen, s'assurer de la compétence du service destinataire en utilisant les bons d'examens adaptés ou en effectuant une prescription connectée via Crossway.

Pour accéder à ces bons d'examens spécifiques, ouvrir CHB'Net :

- ↳ Les services
- ↳ Laboratoires d'analyses / Pharmacie
- ↳ Anatomie et cytologie Pathologiques

Les bons d'examens sont disponibles sur Ennov, certains sont accessibles sur CHB Net (ou en prescription informatisée) et sont en accord avec les prescripteurs :

- Demande d'examen **de pathologie** : IM-ACP 164 (à imprimer en blanc)
- Demande d'examen extemporané : IM-ACP 163 (à imprimer en bleu)
- Journée sein : IM-ACP 329 (à imprimer en rose)
- Journée thyroïde : IM-LAB 282 (à imprimer en vert)
- **Journée col endomètre** : IM-ACP 418 (à imprimer en violet)
- **Demande d'examen de pathologie - Ganglion lymphatique**

	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	08	27/04/2020
MANUEL DE PRELEVEMENT					
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

Pour les demandes **d'examen de pathologie** – Avis / **relecture** effectuées par les médecins extérieurs, l'imprimé IM-ACP 333 (ou en prescription informatisée) doit impérativement accompagner le courrier (renseignements obligatoires)

Si une demande est faite oralement (ex : relecture), il est nécessaire de faire parvenir une demande par prescription connectée par la suite.

La demande d'examen doit impérativement contenir :

4.1 : Identification univoque du patient :

- Nom, prénom, nom de naissance
- Sexe
- Date de naissance
- Numéro de dossier
- le statut du patient (consultant, hospitalisé ou extérieur)
- Adresse du patient (pour les patients extérieurs)

4.2 : Identification du prélèvement et **analyses demandées :**

Les informations indiquées sur la demande d'examen doivent être en parfaite concordance avec le(s) prélèvement(s) reçu(s) pour que la demande soit définie comme conforme.

Les renseignements suivants doivent être renseignés :

- Date et **heure** du prélèvement (date de demande pour les relectures)
- Type d'échantillon primaire et site anatomique d'origine
- Objectif du prélèvement

Des analyses particulières peuvent être demandées en les cochant sur les bons d'examens

4.3 : Identification du médecin préleveur et prescripteur si différent :

L'identité **et la fonction** de la personne ayant procédé au prélèvement de l'échantillon primaire doit être renseignée obligatoirement pour connaître le destinataire du compte-rendu et pour contacter le médecin préleveur si le prélèvement n'est pas conforme ou urgent.

S'il s'agit d'un médecin extérieur au Centre, il faut renseigner son adresse (hôpital, clinique ou laboratoire d'anatomie pathologique de ville...)

4.4 : Informations cliniques utiles à l'analyse pré-analytique et à l'interprétation des résultats:

Le médecin préleveur ou prescripteur doit préciser le but de l'analyse afin d'orienter le pathologiste dans sa recherche. Il est ainsi nécessaire d'indiquer :

- la place de l'examen dans le contexte clinique
- les antécédents médicaux et chirurgicaux,
- les traitements éventuels pouvant interférer sur les résultats,
- les diagnostics différentiels cliniques connus,
- le but de l'examen (spécialement dans le cas des examens extemporanés)

4.5 : Liste précise et numérotée des échantillons

Le clinicien doit énumérer la liste des échantillons prélevés et les numérotés.

Les champs concernant la date et l'heure de réception sont repris dans le **SGL** (Diamic) au moment de la réception et de la prise en charge des prélèvements.

4.6 : Liste des examens urgents

cf PG-ACP 042, § 6.2.3.

Les examens à traiter en urgence sont :

- Les examens extemporanés
- Les prélèvements pour les journées sein, thyroïde, **col endomètre**
- Les liquides de cytologie précieux (LCR, ascites, pleuraux)

	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	08	27/04/2020
MANUEL DE PRELEVEMENT					
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

- Les biopsies pour GVH
- Tout prélèvement nécessitant une cryopréservation (qualité des ADN et ARN)
- Toutes demandes explicites des prescripteurs sur le bon d'examen et/ou par mail

L'urgence ne doit mettre en péril la qualité technique (temps de fixation et d'imprégnation minimums)

Biopsies : fixation 24h minimum

Pièces opératoires : 48h minimum

Imprégnation : cycles d'environ 20 heures

La notion d'urgence doit être argumentée par le clinicien auprès du pathologiste et spécifiée sur le bon d'examen avec le numéro de téléphone pour la transmission des résultats ainsi que les coordonnées du prescripteur

L'information d'urgence sera suivie tout au long des techniques jusqu'au compte-rendu.

4.7 : Délais des examens urgents

- Examens extemporanés : 15 à 20 minutes en général (pouvant aller jusqu'à 1 heure pour les pièces ORL : nombreuses coupes au cryostat et coloration HE)
- Journées sein : environ 30 mn de technique et de coloration HE
- Journées thyroïde : environ 1 heure de coloration Papanicolaou
- Journées col endomètre : Temps d'imprégnation, temps de technique de coupe et de coloration en automates : 6 heures maximum
- Liquides de cytologie précieux : selon le contexte :
 - Si contexte hémato : coloration de MGG en 30mn
 - Si contexte tumoral : coloration de Papanicolaou en 45mn
- Biopsies pour GVH : Temps de fixation minimum du jour du prélèvement jusqu'au lendemain matin
 - Temps d'imprégnation en cycle court en automate : environ 4 heures
 - Temps de technique de coupe et coloration en automate : environ 1 heure

Ces délais comprennent la prise en charge, l'enregistrement, les techniques, les colorations. A cela, il faut ajouter le temps d'interprétation des échantillons par les pathologistes, pouvant varier selon le degré de complexité du cas et du nombre d'échantillons.

4.8 : Non conformités et consentements

Un échantillon primaire doit toujours être accompagné de sa feuille de prescription.

Un consentement doit avoir été signé par le patient à son arrivée dans l'établissement.

Techniciens ou pathologistes, réceptionnant un prélèvement, doivent appliquer la PG-ACP 042 (§ 6.3 critères d'acceptation)

CAT en cas de non-conformité :

Comme la traçabilité des échantillons doit être parfaite, le service ne peut accepter et traiter des échantillons primaires qui ne sont pas correctement identifiés. Les échantillons doivent être traçables jusqu'à un individu identifié.

Toute discordance ou absence d'information conduit à une non-conformité, voire au renvoi de la demande. (cf chap 5.4.6 de la Norme 15189 :2012)

Le prélèvement non-conforme peut être accepté (prélèvement noble) En cas de problème d'identification, le prélèvement est accepté sous réserve d'obtention d'une confirmation d'identification ou d'informations complémentaires par le préleveur convoqué. Aucun résultat ne sera délivré sans cette confirmation et la non-conformité apparaîtra dans le compte-rendu.

(cf PG-ACP 042 annexe déclaration des NC)

	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	08	27/04/2020
MANUEL DE PRELEVEMENT					
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

5) TECHNIQUES DE PRELEVEMENT ET CONDITIONNEMENT

Tout incident survenant au cours du prélèvement réalisé par un médecin, et qui pourrait avoir un impact sur la qualité du tissu extrait, doit être signalé sur la demande (papier ou en prescription connectée via Crossway si possible)

5.1 : Biopsies :

Les échantillons doivent être fixés au formol 4% tamponné, prêt à emploi, immédiatement au moment de leur prélèvement et doivent parvenir dans le service dans la journée, correctement identifiés et conditionnés. Le laboratoire de Biologie Clinique est intermédiaire au circuit jusque 16h20.

Par souci d'uniformité, tous les services du Centre viennent se fournir en Anatomie Pathologique en pots contenant le formol (répartition sous hotte par les techniciens, étiquetage de la référence du fixateur utilisé et sa date de péremption et du pictogramme de danger) La date de mise en flacon est notée sur l'étiquette et il est important d'utiliser les pots les plus anciens en premier.

Le non respect de ces règles peut altérer significativement le résultat des analyses (surfixation, altération des résultats en IHC...)

Cf MO-ACP 013 : « Prise en charge d'une biopsie osseuse »

MO-ACP 014 : « Prise en charge des biopsies (hors BO) »

Contenants :



pot à biopsies de 50 ml (non stérile)



pot de 180 ml (non stérile)

5.2 : Pièces opératoires et ganglions pour protocole hémato :

Tous les échantillons sont acheminés par le pneumatique ou par le coursier du bloc opératoire jusqu'au service. Le temps d'ischémie froide doit être inférieur à 1 heure.

Pour chaque pièce opératoire nécessitant une orientation, l'identification peut se faire par des fils, croix, clip ou sur plaque.

Les pièces opératoires ou ganglions pour protocole hémato doivent parvenir frais en anatomie pathologique, au fur et à mesure de leur prélèvement en chirurgie. Elles seront examinées dès la réception et une cryopréservation d'un fragment de tumeur ou autre sera effectuée si besoin. Ainsi, la qualité des ARN et ADN sera assurée si le prélèvement est transmis dans les meilleurs délais.

Si toutefois certaines pièces parviennent dans le service fixées (intervention tardive...), celles-ci doivent l'être dans une quantité de formol suffisante (5 à 10 fois le volume de la pièce)

Cf PG-ACP 027 : « Réception des prélèvements histologiques »

Cf MO-ACP 016 : « Examen macroscopique : Protocole Hématologique »

5.3 : Extemporés chirurgicaux :

Il s'agit d'examen histologiques et/ou cytologiques réalisés en per opératoire. Le but de ces examens est d'adapter les actes chirurgicaux aux caractéristiques de la pathologie mise en évidence durant l'intervention.

La technique se pratique uniquement à partir de matériel frais. Le délai d'acheminement doit être le plus court possible (pneumatique ou coursier en conditionnant les pièces en sachets)

Chaque envoi d'examen extemporané doit être signalé par le bloc opératoire au service d'anatomie pathologique, ainsi que d'éventuels changements du programme opératoire au poste 2741.

	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	08	27/04/2020
MANUEL DE PRELEVEMENT					
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

Ces examens se basent sur des techniques histologiques d'observation macroscopique et de coupe en congélation. Les coupes sont réalisées au cryostat et colorées selon la coloration d'HE. L'avantage de cette technique est sa rapidité mais la qualité est inférieure à celle utilisée en routine.

Le fragment examiné en extemporané sera fixé dans le formol à 4% tamponné et suivra le flux des prélèvements.

Le résultat est transmis par téléphone au chirurgien par le pathologiste dès la fin de l'examen extemporané.

Les pathologistes réalisent et valident les comptes-rendus des extemporanés dans DIAMIC.

L'expédition des CR dans Crossway est implicite à partir de cette validation.

Les CR sont ainsi accessibles par les cliniciens dans CW.

Cf PG-ACP 029 : « Organisation d'un examen extemporané »

5.4 : Journée sein :

La prise en charge des prélèvements concernant la journée sein est organisée dans un délai rapide (examen extemporané)

Appel téléphonique au moment de l'envoi des échantillons par pneumatique et confirmation de leur réception par le service.

Utilisation de pots stériles pour les prélèvements frais

Cf MO-ACP 030 : « La journée sein au service d'Anatomie Pathologique »



Contenant stérile: pour tronçons biopsiques



Contenant (fixation alcool 96°) pour lames de cytologie

5.5 : Cytologies :

Tout liquide de cytologie doit, de manière générale, parvenir dans le service dans les 3 heures pour assurer la qualité des échantillons.

Les LCR sont à descendre au laboratoire de Biologie Clinique le plus rapidement possible après leur prélèvement. Ils partent ensuite avec les navettes réalisées par les coursiers (voir 6.3 : horaires)

Utiliser des tubes secs stériles pour les LCR, liquides pleuraux ou ascites... (vérifier que les contenants soient bien fermés)

Il faut respecter un volume minimum d'échantillon afin d'assurer la réalisation de l'analyse. (Exemple pour un LCR : recueillir environ 1ml (minimum 0,5 ml) dans un tube conique, bouchon rouge)

Les étalements sur lames doivent être fixés dans l'alcool 96° immédiatement ou bien séchés à l'air rapidement (myélogramme...)

Le matériel cytologique est analysé après avoir été préparé (centrifugation si besoin) et coloré suivant des procédures spécifiques variant en fonction du type d'échantillon reçu.

cf PG-ACP 008 : « Prise en charge des cytologies »

MO-ACP 021 : « Différents liquides de cytologie »

Si le prélèvement est effectué tardivement et qu'il est impossible de le faire parvenir au service, le conserver à +4° et l'acheminer dès le lendemain matin.

 	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	08	27/04/2020
MANUEL DE PRELEVEMENT					
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

Contenant pour lames de cytologie (fixation alcool 96°)



Tube stérile pour LCR, pleural, ascite, urines



ou



Cône non stérile pour liquides de ponction
(sein, cyto péritonéale)



ou tube Eppendorf
pour les ponctions de thyroïde



5.6 : Journée thyroïde :

La prise en charge des prélèvements concernant la journée thyroïde est organisée dans un délai rapide (examen extemporané)

Les lames sont colorées au Papanicolaou et lues par le pathologiste de journée thyroïde.

Contenant pour lames de cytologie (fixation alcool 96°)



Ou tube Eppendorf
pour les ponctions

et examen Braf (cf IM- LAB 282) avec un acheminement à T° ambiante dans les 2h.

5.7 : Journée col endomètre :

Les biopsies sont fixées dans le formol en consultation et doivent être acheminées jusqu'au service le plus rapidement possible (examen extemporané)

Les prélèvements sont imprégnés en automate, coupés, colorés en histologie.

Pot à biopsies



	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	08	27/04/2020
MANUEL DE PRELEVEMENT					
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

5.8 : Autopsies :

Si un examen autopsique est demandé, il faut joindre le secrétariat au 2212 et faire une demande d'autopsie auprès de nos médecins.

Suivre le DD-ACP 019 : « Demandes d'autopsie »

Les autopsies sont pratiquées dans les locaux du CHU mais les analyses sont effectuées dans le service d'anatomie pathologique du CHB.

6) CONDITIONS D'ACHEMINEMENT DES ECHANTILLONS

↳ *Respect des Normes ADR, triple emballage*

6.1 : Hygiène et sécurité

Tous les tissus biologiques sont considérés comme potentiellement infectieux, il faut donc appliquer les mesures préventives de base.

Les pots doivent être hermétiquement fermés et propres pour le transport.

Le coursier ne fait qu'apporter les prélèvements pré-emballés par le personnel du service qui a réalisé le prélèvement.

Afin d'éviter toute manipulation par le coursier et prévenir tout risque de contamination, leur prise en charge se fait ensuite par le personnel technique du service.

6.2 : Transport

Tout prélèvement provenant des consultations, services cliniques ou extérieur, destiné au service d'anatomie pathologique, doit respecter les règles de triple emballage. Les flacons ou contenants doivent être insérés dans une pochette plastique de sécurité jaune scellée et accompagnés de la demande d'examen placée dans la partie avant.

Le coursier achemine ces échantillons jusqu'au service dans une boîte de transport dédiée, hermétique et respectant la confidentialité.

Si cette pochette est acheminée par le pneumatique, l'introduire dans un sac spécifique à ce transport (en cas de panne du pneumatique, contacter le service technique au 2705 et suivre la PG LAB 014 : procédure en cas de crise)

Pour les échantillons provenant du bloc opératoire, ceux-ci sont placés dans un sac ou flacon puis dans les pochettes du pneumatique. Les pièces plus volumineuses ou orientées sur plaque sont acheminées par le porteur du bloc dans une sacoche homologuée.

Un appel téléphonique dans le service d'ACP est impératif à chaque envoi de prélèvements.

Les prélèvements extérieurs arrivent dans le service par coursiers d'établissements ou de laboratoire de ville.

6.3 : Horaires

L'acheminement des prélèvements s'effectue, du lundi au vendredi, entre 8h30 et **17h10** par coursier qui effectue plusieurs tournées de ramassage dans les services et redistribue les prélèvements vers les services concernés.

Pour les prélèvements frais et les liquides précieux, les prélèvements doivent être acheminés directement par le service préleveur à partir de 16h30.

	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	08	27/04/2020
MANUEL DE PRELEVEMENT					
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

Prévenir le pathologiste d'astreinte du jour, en consultant CHB'Net (urgences/ astreintes/ cytologie) et en appelant l'accueil au 2690 (pour connaître le numéro de téléphone du médecin d'astreinte) et lui remettre le prélèvement en mains propres.

En cas de besoin, il est possible de contacter les pathologistes pour obtenir des informations complémentaires concernant la prescription ou l'interprétation des résultats.

7) ELIMINATION DES DECHETS- STOCKAGE DES ECHANTILLONS EXAMINES- ANALYSES COMPLEMENTAIRES.

Le service responsable du prélèvement doit éliminer les matériaux utilisés pour la réalisation du prélèvement selon les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Après analyse, les pièces opératoires fixées sont conservées 3 mois (plus le mois en cours) dans une armoire de sécurité ventilée (dans le cas où il y aurait besoin d'effectuer un prélèvement supplémentaire) avant d'être éliminés par filière pour incinération.

Une photocopie du bon d'élimination des pièces opératoires est conservée et archivée dans le service.

Pour les déchets anatomiques identifiables, il existe une convention passée avec la Mairie de Rouen (protocole d'élimination des pièces anatomiques (DE-ACP 276)

Les pots des biopsies et des cytologies sont aussi conservés en containers carton pendant 3 mois après technique des échantillons (preuves d'identification, de réception...) avant d'être éliminés par la filière déchets.

La conservation de ces éléments s'effectue dans des conditions appropriées assurant leur intégrité et des containers spécifiques sont utilisés pour leur élimination selon des règles rigoureuses en matière d'hygiène et de sécurité.

Des analyses complémentaires sont possibles à partir des blocs inclus en paraffine (IHC, colorations spéciales...) sans limitation dans le temps puisque les blocs sont conservés depuis l'ouverture du Centre.

N'hésitez pas à contacter le service pour tout renseignement complémentaire :

Centre Henri Becquerel
Département de Biopathologie intégrée du Cancer
Service d'Anatomie et de Cytologie Pathologiques
2^{ème} étage
Rue Edouard Adam
76038 ROUEN cedex

Horaires d'ouverture du service :

Du lundi au vendredi de 8H30 à 17H30 (astreinte médicale jusqu'à 18h00)

Téléphone : 02.32.08.25.00

Secrétariat : 02.32.08.22.12